

LACHETÉ OU ACHETÉS ???

Trahison en vue des Syndicats minoritaires de mèche avec la Direction pour la DÉFENSE de vos Droits...

Lyon, le 23 avril 2019

2019 sera pour GRDF l'année où se mettra en place la fusion des Instances de Représentations du Personnel. Fini le C.E., finis les D.P. et les C.H.S.C.T., place au Comité Social et Economique (CSE).

Directement issue des Lois régressives 2.0 « Rebsamen » et « Macron », cette fusion n'a d'autre but que d'affaiblir les droits des Agents. Mais de là à ce que les Organisations Syndicales minoritaires creusent votre tombe avant l'heure, à la CGT, on n'a pas tout saisi !

A ceux qui regrettent (où se plaignent) de ne pas voir suffisamment les Elus du personnel au quotidien, **le nouvel accord sur le Droit Syndical à GRDF va mettre tout le monde d'accord !** La CGT a pris la calculette et le résultat est édifiant : il est annoncé une baisse de -60% en nombre d'élus et -30% des moyens en temps alloués par rapport aux dernières élections de 2016, pour la représentation des Salariés et l'activité syndicale !

Moins d'heures, c'est moins de rencontres, moins d'écoute, moins de temps pour défendre vos intérêts, individuels ou collectifs. Malgré ces reculs, les organisations CFDT, FO et CFE-CGC, après un peu de résistance avec la CGT, **se sont empressées de parapher l'accord de mise en place des CSE à GRDF que la CGT a été la seule à rejeter** (même si nous avons été moteur dans la négociation)



De fortes tensions lors du CE du 28 mars...

Après 3 mois de boycott intersyndical, où aucun C.E. de GRDF ne s'est tenu dans le pays pour peser sur les négociations en cours, la démarche collective initiée par la CGT a volé en éclat dès que les accords étaient soumis à la signature des O.S.. **Depuis, certaines organisations s'appliquent à « défroisser les chemises ».** Sur notre périmètre, la brosse à reluire est de sortie... Dans quel but ? **Toujours pareil, réduire les droits des travailleurs, pour placer ses petits ?**

Depuis plus d'une année, et à l'initiative de la Délégation CGT, un bras de fer s'est instauré entre le Président du CE et tous les Elus. Pour approfondir ses connaissances sur les domaines **de la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail (c'est par rien)** les élus du Personnel ont la possibilité de se faire aider d'un expert dans le cadre d'une consultation légale, rémunéré sur les fonds de l'Entreprise (et ça n'enlève pas de NR...). **Cet outil est confirmé avec la future instance CSE, pas question pour la CGT de s'en passer, vu la baisse prévisible des moyens qui vont être attribués aux futurs élus et la complexité du sujet (à la CGT, on ne compte pas travailler en amateur) !**

Mais pour la Direction, fidèle à elle-même, ouvrir ses bases de données et permettre à des experts d'y « gratter », c'est insupportable ! ... **Sauf que c'est la Loi ! Le différent s'est réglé au Tribunal, en particulier sur Lyon, et les Directions ont été condamnées à plusieurs reprises en 2018, y compris en Cour de Cassation (plus haute juridiction) avec 3 décisions en 2019 qui confirment ce droit des Salariés (à leurs représentants). Y'a pas photo !**

Le CE avait élaboré une résolution (cadrée par un avocat) pour contraindre la Direction d'ouvrir ses archives comme l'an passé, où cela s'est finalement réglé en justice. Cette année encore, et c'était prévisible, la Direction a fait fi des décisions de justice et n'entend pas faciliter notre tâche. **Après échanges en amont de la réunion avec les autres OS, il semblait que cela ne poserait pas de problèmes...**, le Secrétaire du CE (Arnaud CHEDAL-ANGLAY, CFE-CGC) ayant même été assez actif sur le sujet (il a fait le job). **Sauf qu'au moment de voter la résolution en séance du 21 mars, les autres délégations syndicales (CFDT, FO et CFE-CGC) se sont toutes débinées, arguant des prétextes les plus saugrenus pour botter en touche. C'est à se demander s'ils ont bien compris l'enjeu : CELUI D'ARMER LES ELUS DU PERSONNEL, CELUI DE TROUVER DES LEVIERS POUR FAIRE PROGRESSER LE DEVENIR DES AGENTS, OBTENIR TOUTES LES INFOS PREVUES PAR LA LOI.**

Effectifs, Qualifications, Evolutions salariales et professionnelles, accès à l'intérim, à l'alternance, analyses des conditions de travail, rémunérations, **tout cela est passé au peigne fin de l'expert qui sait, lui, croiser les données, prendre des RDV avec différents membres de la Direction (on ne la lui fait pas à l'envers). Pourquoi s'en priver ? Si le législateur l'a prévu, ce n'est pas pour faire joujou.** Et contre toute attente, les délégations CFDT, CFE-CGC et FO se sont abstenues (c'est comme un vote contre qui empêche l'adoption), **c'est incompréhensible ! On frôle le sabotage ! Incompétence, inconsistance ou connivence ?**

Même si nous avons des divergences (c'est plutôt sein en démocratie) Comment **ceux qui se disent vous représenter** peuvent refuser de travailler avec les outils mis à leur disposition par la LOI pour assurer la défense des intérêts des salariés. **C'est comme si un gazier recherchait une fuite sans gazmètre : qu'il se débrouille avec son pif ! C'est une faute. Qu'est-ce que le Directeur a pu mettre en avant pour les convaincre ? (on a bien une petite idée...)**

Alors que l'an dernier, tous les élus du CE, y compris la Direction, avaient souligné la qualité du travail d'expertise mené, cette année tout semble fait pour que nous ne puissions pas assurer la mission que vous nous avez confiés aux dernières élections ?

Après de multiples échanges, la CGT a réussi (contraint) à faire inscrire par le Secrétaire de l'organisme ce point à la prochaine réunion dans 2 jours **en procédant par 2 étapes (droit à consultation puis expertise plus tard)**. Il reste aux indécis une dernière chance pour rattraper la grosse erreur du dernier CE. **Si les Elus CFE-CGC, FO et CFDT confirment leur vote négatif, cela relèvera de la haute trahison vis-à-vis des salariés qu'ils sont sensés défendre.**

Alors nous vous invitons à les pousser à revoir leur position avec force, ce n'est pas possible de laisser faire. Sinon, la Direction gagne sur toute la ligne par K.O. avec la complicité des 3 OS minoritaires (si la CGT était majoritaire seule, il n'y aurait même pas de question à se poser).

Va y avoir du sport au prochain CE...



DERNIERE MINUTE :

Cerise sur le gâteau, la démarche éthique de GRDF précise clairement que nous devons tous respecter les règlements, être loyaux et faire preuve d'honnêteté, à commencer par la direction qui doit montrer l'exemple. Que penser de la Direction Générale qui s'est fait prendre la main dans le sac en CCE le 21 mars dernier pour déloyauté sur la mise en place du Code Anti-corruption. Un nouveau contentieux est en justice, le jugement est annoncé le 16 mai. Donc, par ces éléments, on voit bien que les Directions veulent écraser les élus du personnel, et au-delà, toute résistance du personnel afin d'enclencher plus facilement la machine pour baisser les effectifs, précariser le travail, réduire les droits et les salaires... **ON NE VA QUAND MEME PAS LES AIDER !** Au moins, c'est dit. Ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas...



Sur le dossier Bilan de l'alternance, où la CGT s'est élevée contre le niveau ridicule d'embauches au regard des besoins, la Délégation FO, par la voix d'un de ses élus, s'est clairement rangée du côté de la Direction, affirmant que l'employeur avait raison de ne pas embaucher certains éléments afin « d'éviter d'éventuels problèmes plus tard ».